

POINT 2 – NOTE

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DES
RESULTATS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

=====

SOMMAIRE

1.	BUDGET PRINCIPAL	2
1.1.	<i>Données générales</i>	2
1.1.1.	Evolution des indicateurs financiers	2
1.1.2.	Synthèse des réalisations du compte administratif	4
1.1.3.	Répartition du compte administratif par nature	5
1.1.4.	Répartition du compte administratif par fonction	6
1.2.	<i>Section de fonctionnement</i>	7
1.2.1.	Les recettes réelles de fonctionnement	7
1.2.1.1.	La fiscalité	8
1.2.1.2.	Les produits des services et du domaine	10
1.2.1.3.	Les dotations et subventions reçues	11
1.2.1.4.	Les produits divers de gestion	12
1.2.1.5.	Les produits financiers et exceptionnels	12
1.2.2.	Les dépenses réelles de fonctionnement	13
1.2.2.1.	Les charges de personnel	14
1.2.2.2.	Les charges de gestion courante	14
1.2.2.3.	L'atténuation de produits	15
1.2.2.4.	Les participations et subventions versées	15
1.2.2.5.	Les charges exceptionnelles	15
1.2.2.6.	Les charges financières	16
1.3.	<i>Section d'investissement</i>	17
1.3.1.	Les dépenses réelles d'investissement	17
1.3.1.1.	Les dépenses et subventions d'équipement	18
1.3.1.2.	Les participations et créances - divers	19
1.3.2.	Le financement de l'investissement	20
1.3.2.1.	Les subventions d'équipement reçues	21
1.3.2.2.	L'autofinancement et le résultat au titre de l'exercice	21
1.3.2.3.	Les dotations et fonds globalisés	21
1.4.	<i>L'endettement</i>	22
1.5.	<i>Résultat et affectation</i>	24
2.	BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE.....	25
3.	BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS	25
4.	BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT	26
5.	BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DÔME »	26

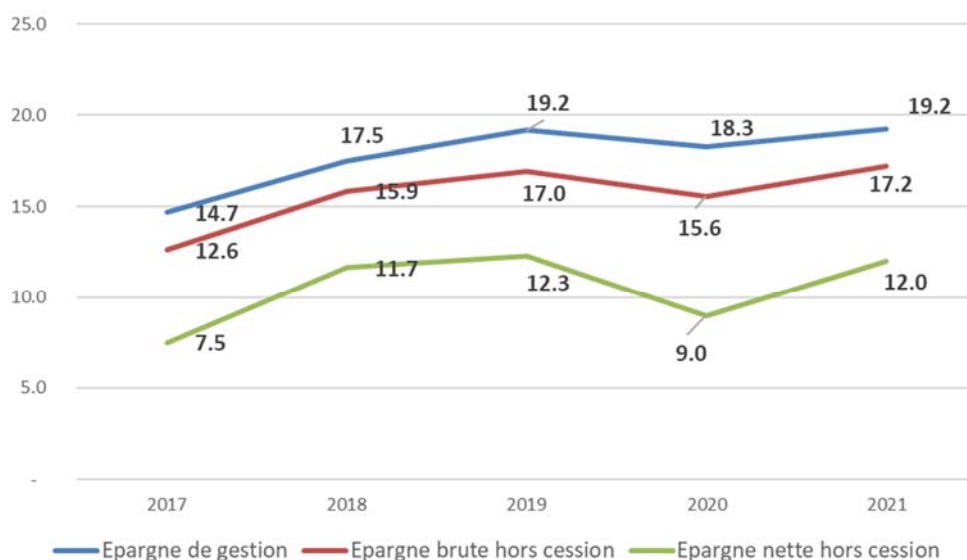
1. BUDGET PRINCIPAL

1.1. **Données générales**

1.1.1. **Evolution des indicateurs financiers**

1.1.1.1. *Les différents niveaux d'épargne*

Les différents niveaux d'épargne ont progressé en 2021, pour retrouver les niveaux de 2019. L'impact budgétaire de la crise sanitaire ainsi que le transfert ponctuel d'une part de l'encours de la dette du SIVU ont pu être résorbés. En 2021, la Ville a pu dégager une épargne nette qui permet de rembourser l'annuité des emprunts, mais aussi d'autofinancer 12 M€ de nouveaux investissements (sur un total de 22,2 M€).



Définitions

Epargne de gestion : différence entre les produits et les charges courantes de fonctionnement, elle reflète la capacité de la Ville à financer ses dépenses courantes.

Epargne brute hors cession : différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cession immobilière) et les dépenses réelles de fonctionnement, il permet de faire face au remboursement de la dette en capital, et de déterminer la capacité à investir en limitant le recours à l'emprunt.

Epargne nette : calculée à partir de l'épargne brute hors cession après déduction du remboursement de la dette en capital, elle permet de mesurer la part des investissements nouveaux que la ville peut autofinancer.

1.1.1.2. Le besoin de financement des investissements

Le besoin de financement des investissements se détermine par le montant du produit de l'emprunt minoré du remboursement du capital de la dette.

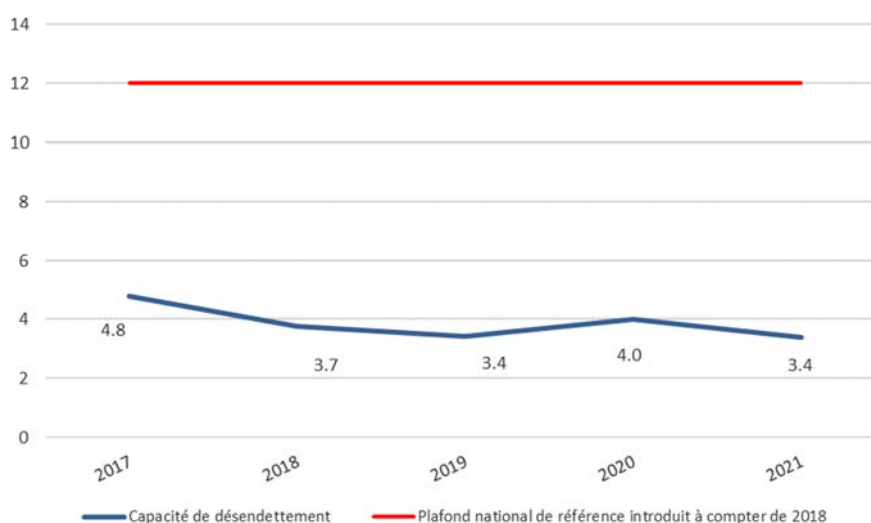
Après avoir constaté, en 2020, un besoin de financement ponctuel (reprise par la Ville d'une part de la dette du SIVU), cet indicateur se retrouve négatif (-3,8 M€). En conséquence, l'encours de la dette a reculé d'autant.

Calcul du besoin de financement (en M€)	2018	2019	2020	2021
encours dette au 1er janvier (tous budgets confondus)	60.1	59.4	57.8	62.3
produit d'emprunt et cautionnement	4.0	3.5	2.0	2.0
transfert d'une part de la dette du SIVU	0.0	0.0	9.6	0.0
remboursement dette et cautionnement	4.7	5.2	7.1	5.8
solde = besoin de financement	-0.7	-1.7	4.5	-3.8
encours dette au 31 décembre	59.4	57.8	62.3	58.5

1.1.1.3. La capacité de désendettement

Gage de sa solidité financière, l'évolution de la capacité de désendettement doit être maîtrisée afin de préserver les capacités d'investissement futures.

La LPFP 2018-2022 a introduit à compter de 2018, un plafond national de référence pour le bloc communal, fixé à 12 ans. La Ville dispose d'une bonne qualité de signature car la capacité de désendettement s'élève à 3,4 années en 2021.



Définitions :

Capacité de désendettement : rapport entre l'épargne brute hors cession et l'encours de la dette, elle permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la dette si l'on y consacre la totalité l'épargne brute.

LPFP : loi de programmation des finances publiques

1.1.2. Synthèse des réalisations du compte administratif

Le compte administratif de la ville retrace l'exécution des dépenses autorisées et des recettes prévues par le budget primitif 2021 ainsi que les décisions modificatives intervenues en cours d'année. Il se présente de la façon suivante :

REALISE MOUVEMENTS REELS - EN M€		2020	2021	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	98.2	90.9	-7.4	-7.5%
	Dépenses	77.1	73.5	-3.6	-4.7%
	Résultats N-1	0.1	0.6	0.5	442.6%
Investissement	Recettes	35.3	14.5	-20.8	-59.0%
	Dépenses	52.4	32.8	-19.6	-37.4%
	Résultats N-1	3.4	6.8	3.4	101.8%
	Solde des restes à réaliser	-6.8	-5.8	1.0	-15.0%
Résultat calculé		0.6	0.6	0.0	-3.1%

Le compte administratif 2021 permet de dégager un excédent global calculé de **617 K€**.

Le taux de réalisation du budget se décompose de la façon suivante :

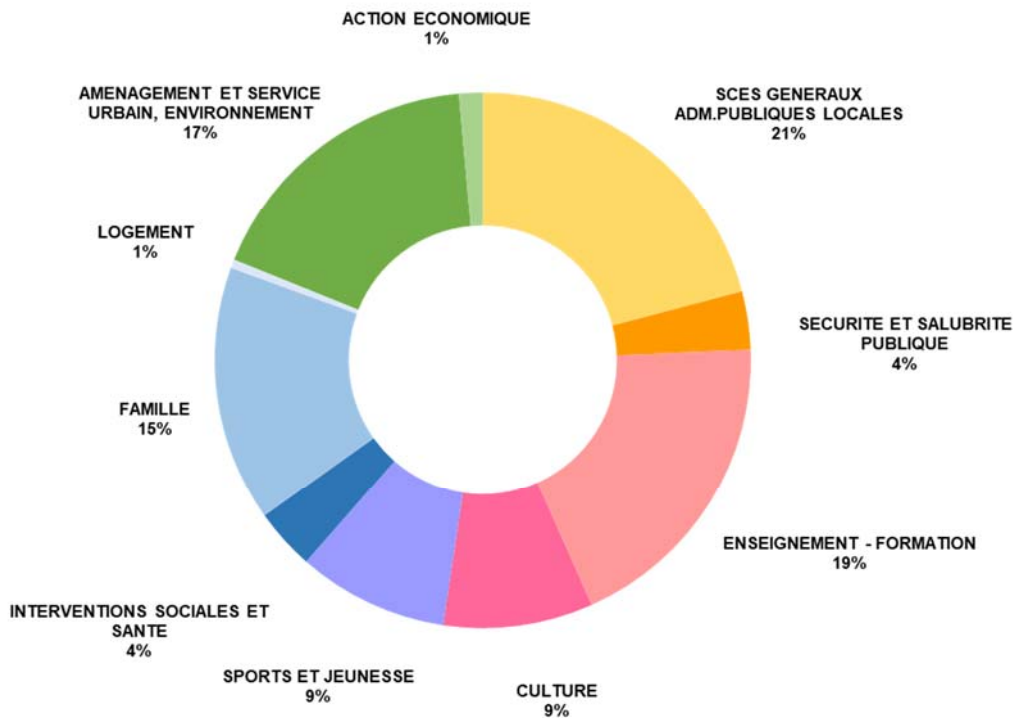
TAUX DE REALISATION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	94.6%	104.4%
Investissement	70.8%	61.2%
Investissement hors effet opérations foncières et refinancement infra annuel	71.7%	63.0%

1.1.3. Répartition du compte administratif par nature

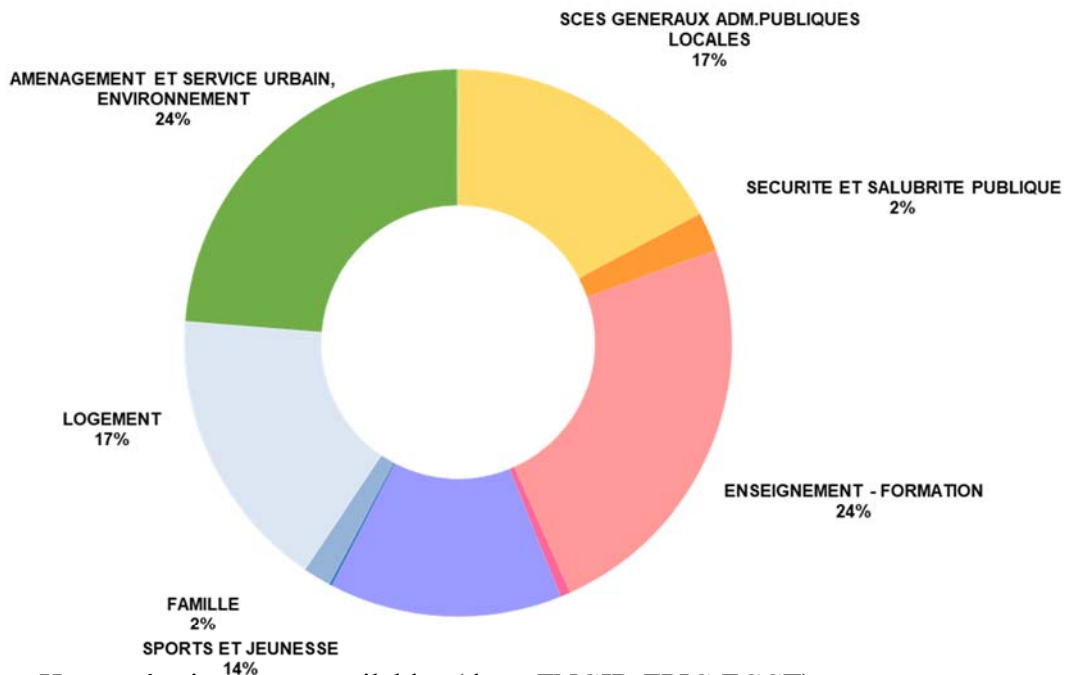
	Recettes (M €)		Dépenses (M €)	
Fonctionnement	Impôts et taxes	71.9	Charges de personnel	32.2
	Dotations et subventions reçues	9.4	Charges de gestion courante	17.3
	Produit des services	7.2	Attenuations de produits	10.7
	Produits exceptionnels	1.5	Participations et subventions versées	10.6
	Divers	0.8	Intérêts de la dette	0.8
	Total des recettes réelles fonctionnement	90.9	Charges exceptionnelles	1.9
			<i>Autofinancement</i>	17.3
			total dépenses réelles fonctionnement	73.5
Investissement	<i>Autofinancement</i>	17.3	Dépenses et subventions d'équipement	22.2
	Dotations et subventions d'équipement reçues	7.3	Rembt. capital dette	5.2
	Emprunt	3.1	Refinancement infra-annuel	4.0
	Refinancement infra-annuel	4.0	Total des dépenses réelles investissement	32.8
	Total des recettes réelles investissement	14.5		

1.1.4. Répartition du compte administratif par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses réelles d'investissement



Hors opérations non ventilables (dette-FNGIR-FPIC-FCCT)

1.2. Section de fonctionnement

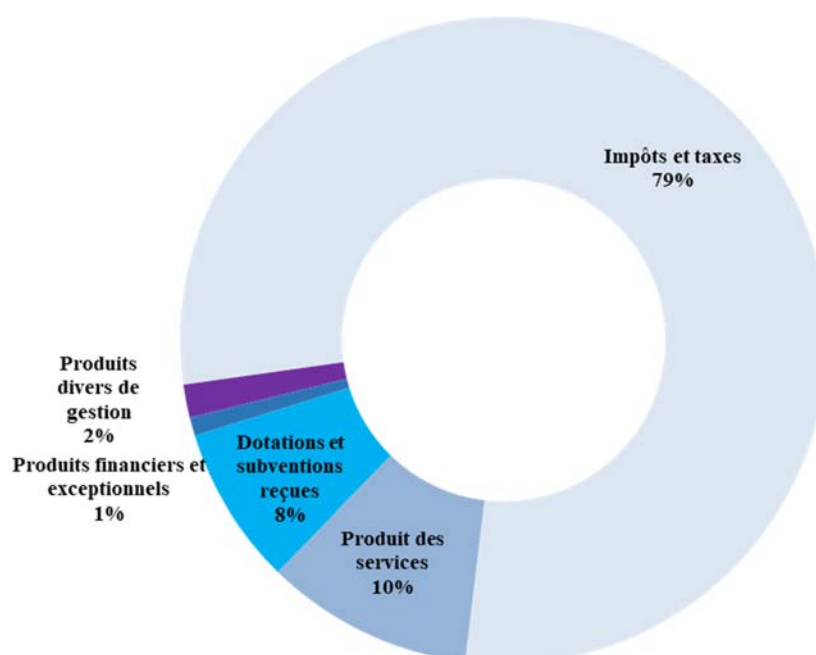
1.2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse significative de -7,5%.

La variation s'explique principalement par l'avance exceptionnelle en 2020 de la subvention de la CAF pour les crèches ainsi que par une baisse du produit des cessions immobilières.

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	2020	2021	Ecart	%
Impôts et taxes	72 419 135	71 893 465	-525 670	-0,7%
Produit des services	8 165 143	9 444 785	1 279 643	15,7%
Dotations et subventions reçues	9 822 128	7 180 978	-2 641 150	-26,9%
Produits divers de gestion	1 586 160	1 495 123	-91 037	-5,7%
Produits financiers et exceptionnels	6 240 106	837 550	-5 402 557	-86,6%
Total	98 232 672	90 851 901	-7 380 771	-7,5%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



1.2.1.1. La fiscalité

Principale ressource de la commune, représentant 79% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de 71,9 M€ affiche une diminution « faciale » de 0,7% liée à des effets de périmètre (nouveau panier fiscal et transfert du produit de la TEOM à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois). A périmètre constant, ce poste connaît une progression de 3,9% par rapport à l'année précédente.

En 2021, la réforme de la fiscalité locale visant la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales a modifié en profondeur le panier de ressources fiscales. Afin de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, la Ville récupère le taux de foncier bâti appliqué jusqu'alors par le département et un coefficient correcteur vient compenser la perte résiduelle.

Ce nouveau panier de ressources fiscale de la Ville se compose :

- Du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Son taux de 2019 est gelé jusqu'en 2023 à 22,52%,
- Du produit de la majoration de taxe de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux adopté en 2015 est de 20%,
- Du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), au taux cumulés département (13,75%) et commune (20,43%), soit 34,18%,
- Du produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- D'une compensation générée par le coefficient correcteur, recalculé fin 2021 afin de prendre en compte les rôles supplémentaires de TH de 2020.

Deux effets de périmètre impactent ce panier de ressources :

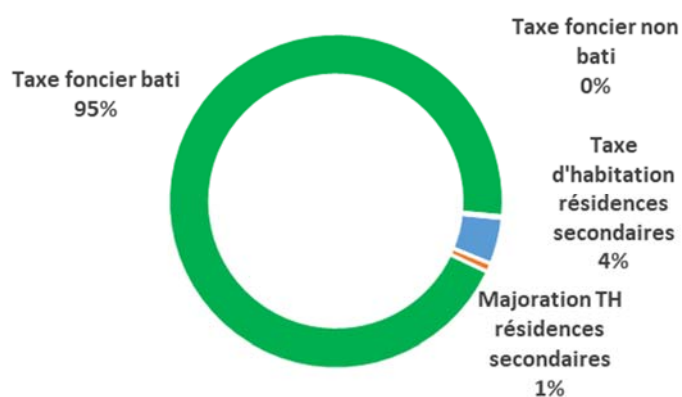
- L'intégration à partir de 2021 de l'allocation de la compensation fiscale de TH pour les personnes de condition modeste dans le calcul du coefficient correcteur.
- La réforme des impôts dits de production qui se concrétise par la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels servant à calculer les bases fiscales. Ce dispositif qui se traduit par une perte de recettes de taxe foncière est compensé intégralement par l'Etat.

Les contributions directes connaissent globalement une stabilisation des bases fiscales (-0.1%) avec toutefois des variations internes. Les bases de THRS augmentent de 2,9% en raison de changements d'occupation des locaux d'habitation. S'agissant de la TFB, les bases connaissent une légère baisse de 0,4% qui résulte de la démolition de la cité industrielle et de la division par deux des bases fiscales des locaux industriels. Pour mémoire la revalorisation applicable aux bases des terrains, locaux d'habitation et locaux industriels indexée sur l'IPCH de novembre n-1 est fixée à 0,2%.

	Bases 2020 définitives	Bases 2021 définitives	% évolution
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	7 165 296	7 371 578	2,9%
Taxe foncier bâti	102 613 080	102 220 020	-0,4%
Taxe foncier non bâti	52 835	91 895	73,9%
Total	109 831 211	109 683 493	-0,13%

En neutralisant les effets de périmètre, le nouveau panier de ressources fiscales (hors rôles complémentaires et supplémentaires) atteint 48,6 M€ en hausse de 2,3% par rapport à l'année précédente.

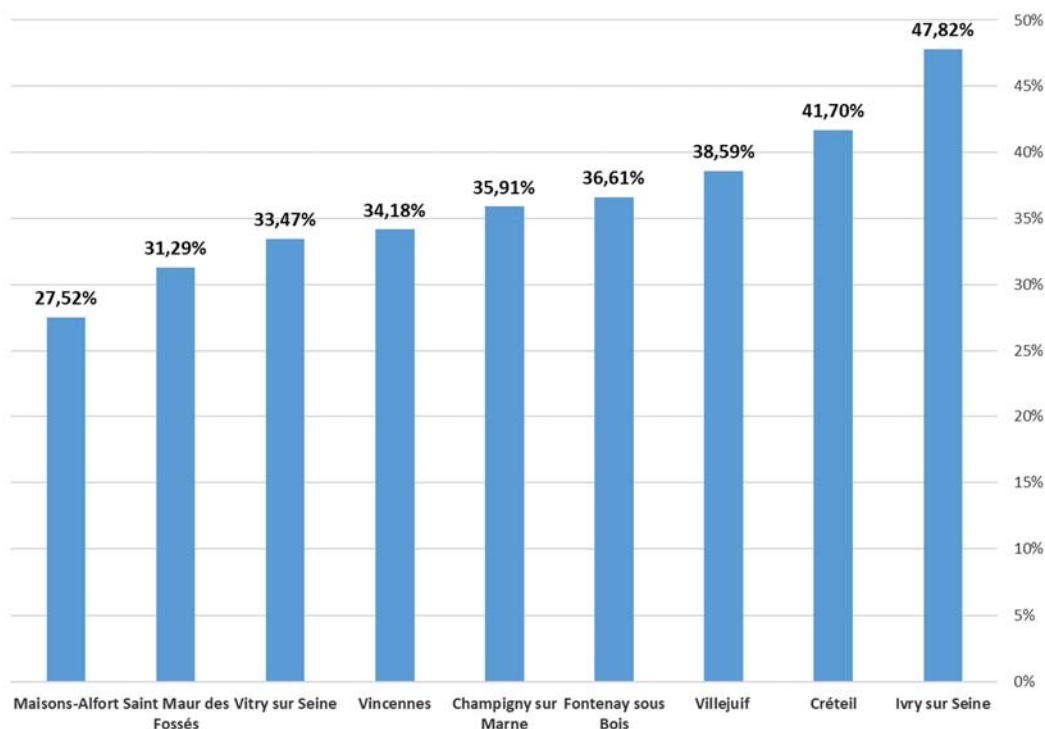
	Produits 2020 définitifs	Produits 2021 définitifs	% évolution
Taxe d'habitation	26 190 250	-	-100,0%
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	-	1 660 079	ns
Majoration résidences secondaires	311 538	312 500	0,3%
Taxe foncier bâti	20 961 968	34 978 593	66,9%
Taxe foncier non bâti	37 640	65 466	73,9%
Compensation mécanisme coefficient correcteur	-	12 123 718	ns
Total	47 501 396	49 140 356	3,5%
Total à périmètre constant	47 501 396	48 594 535	2,3%



Notons que la Ville a perçu un montant supplémentaire de fiscalité provenant des rectifications effectuées au titre des années précédentes. En 2021, le volume de ces rôles complémentaires et supplémentaires s'élève exceptionnellement à 948 K€ résultant d'une sous-évaluation des bases fiscales 2020.

Dans un contexte fiscal en pleine mutation, la Ville a toujours maintenu une politique fiscale modérée, juste et équitable. Le taux du foncier bâti reste inférieur aux moyennes de la strate en 2021 au niveau national et départemental (source : état 1259 de 2022). Dans le Val-de-Marne, la Ville se classe parmi les premières villes les moins imposées du département de même strate (+50 000 habitants).

	Taux 2021	Taux moyens national 2021	Taux moyens départemental 2021
Taxe foncier bâti	34,18	37,72	35,68



Les autres ressources fiscales, d'un montant de 21,8 M€, connaissent des fluctuations :

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris : le montant est gelé à son niveau de 2019, soit 13 M€.
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : ce produit progresse de 17,8%, soit 7,2 M€. La forte progression observée ces dernières années souligne l'attractivité du territoire et le dynamisme économique lié à des services publics et un environnement de qualité.
- Les droits de voirie : les recettes enregistrent une hausse de 32,5 % pour atteindre 611 K€. Cette évolution s'explique par les mesures d'exonération accordées par la Ville en 2020 afin de prémunir les entreprises des effets de la crise sanitaire. Ces dispositions ont été partiellement reconduites en 2021.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : le produit s'élève à 835 K€, en progression de 6,2%, calculé sur les quantités d'électricité livrées par les fournisseurs.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagère : d'un montant de 3,8 M€ en 2020, elle disparaît en 2021, en raison du transfert de la compétence à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois.
- La taxe de séjour : la recette atteint 96 K€, en chute de 62,6% en raison de l'application de nouvelles règles comptables (non budgétisation des parts relatives au Département et à la Société du Grand Paris).

1.2.1.2. Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine connaissent une hausse de 15,7% par rapport à 2020. Cette forte croissance est à relativiser en raison de la comparaison avec l'année 2020 caractérisée par les effets de la crise sanitaire. Réalisées à hauteur de 9,4 M€, les recettes sont quasiment revenues à leur niveau d'avant crise (9,6 M€ en 2019). La Ville a

continué en 2021 à soutenir le tissu économique local en prolongeant certains dispositifs d'exonération.

Parmi les principales variations des recettes tarifaires figurent :

- Les recettes du stationnement et du forfait post stationnement (+1,1 M€) : elles connaissent une pic de croissance de 35,9% qui s'expliquent par la gratuité de deux mois du stationnement en 2020 et l'application d'une nouvelle grille tarifaire à compter du 1er mars 2021.
- Les recettes des services aux familles et à l'enfance (+250 K€) : elles enregistrent une hausse de 9,4% liée à la reprise des activités des structures, hormis le centre Habere Poche fermé pour travaux de rénovation.
- Le produit de la redevance spéciale sur les déchets commerciaux (-111 K€) : il chute de 90% en raison du transfert de la compétence à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois.
- Les remboursements de mise à disposition de personnel à l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois (-107 K€) : ils diminuent de 31,3% en raison d'un décalage de facturation.
- Les recettes tarifaires de patinoire (-57 K€) : elles baissent de 49,8% car la saison 2020-2021 a été marquée par l'application des règles sanitaires limitant l'accès à l'équipement.
- Les produits liés aux services à caractère culturel (-29 K€) : la diminution de 6,7% s'explique par une moindre recette de l'activité du conservatoire sur la facturation 2021-2022 suite aux remboursements proratisés des cours non assurés en 2020-2021 (-55 K€). Ces recettes tarifaires englobent également les cotisations aux bibliothèques en hausse (+26 K€).

1.2.1.3. Les dotations et subventions reçues

D'un montant de 7,2 M€, les dotations et subventions baissent de 26,9% par rapport au réalisé 2020.

Malgré la stabilité depuis 2018 de l'enveloppe nationale des dotations de l'Etat, l'une de ses composantes, la dotation forfaitaire perçue par la Ville poursuit sa diminution passant de 4,5 M€ à 4,4 M€ en 2020 (-136 K€ ou -3%). Cette évolution résulte de la part écartée (-122 K€) qui sert à financer la progression de la péréquation et de la variation négative de la population (-13 K€).

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale atteignent 214 K€ contre 746 K€ l'année précédente. Cette chute s'explique par la disparition de la compensation de TH pour les personnes de conditions modestes, désormais intégrée dans le calcul du coefficient correcteur (-713 K€). Par ailleurs, une nouvelle allocation fiscale est versée par l'Etat au titre de la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels intégralement compensée (+166 K€).

Rappelons que les concours financiers de l'Etat ne représentent plus que 5,8% des recettes réelles de fonctionnement contre 20,6% en 2010.

Parmi les autres dotations encaissées, le FCTVA calculé à partir des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie reste stable à 109 K€, en raison du maintien du niveau des dépenses éligibles réalisées en 2020.

Composante importante de ce poste, les subventions de fonctionnement diminuent fortement passant de 4,4 M€ à 2,4 M€ en 2021. En 2020, la Ville avait encaissé de nombreuses aides pour compenser les conséquences de la crise sanitaire (aides de la CAF pour les structures de petite enfance, participation de l'Etat à l'achat de masques...).

1.2.1.4. Les produits divers de gestion

Les produits divers de gestion (1,5 M€) diminuent de 5,7%, cette baisse est liée à plusieurs facteurs :

- Le remboursement des indemnités journalières et prestations de contrat d'assurance statutaire (-43 K€).
- Les redevances calculées sur les bénéfices de délégataires de services publics impactées par les conséquences des confinements successifs sur l'activité (-80 K€).
- Les revenus du patrimoine loué (+36 K€).

1.2.1.5. Les produits financiers et exceptionnels

D'un montant de 838 K€, les produits exceptionnels chutent de 86,6%, des cessions immobilières importantes avaient été réalisées en 2020.

Le produit des cessions immobilières s'élève à 95 K€ contre 5,5 M€ en 2020 et correspond aux opérations suivantes :

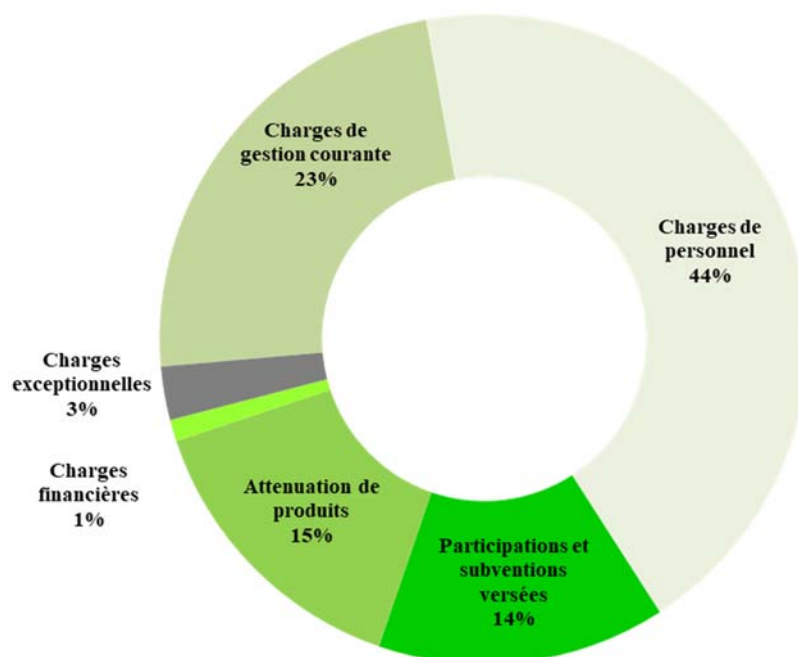
- Bail commercial, 4 rue Lejemptel (67 K€)
- 8 véhicules (27 K€)

1.2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 73,5 M€ en 2021, en baisse de 4,7% par rapport au compte administratif 2020.

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	2020	2021	Ecart	%
Charges de personnel	32 288 295	32 177 218	-111 077	-0,3%
Charges de gestion courante	16 598 345	17 289 168	690 822	4,2%
Atténuation de produits	14 176 025	10 747 851	-3 428 174	-24,2%
Participations et subventions versées	10 666 230	10 564 669	-101 561	-1,0%
Charges exceptionnelles	1 866 755	1 945 691	78 936	4,2%
Charges financières	1 528 452	794 095	-734 358	-48,0%
Total	77 124 103	73 518 692	-3 605 411	-4,7%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1.2.2.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 32,2 M€ en 2021. Avec une baisse de - 111 K€, elles sont contenues (-0,3%).

L'évolution de la structure des effectifs de la ville relevée en 2019 et 2020 se poursuit en 2021. Les agents fonctionnaires sont plus fréquemment remplacés par des agents non titulaires de droit public. Cette évolution suit une tendance nationale rendue possible par les évolutions règlementaires des modalités de recrutement de la fonction publique.

Ainsi, entre 2020 et 2021, on note une baisse de 430 K€ de la rémunération des titulaires (dont -406 K€ pour le traitement principal des fonctionnaires) et parallèlement une hausse de 401 K€ de la rémunération brute des non titulaires. Cette évolution des effectifs a un impact important sur les cotisations de retraite pour -166K€ entre 2020 et 2021 (les taux cotisations sont plus élevés pour le régime des titulaires).

Par ailleurs on notera l'augmentation de la cotisation de transport de 2.74% à 2.95% (+ 34 K€), ainsi que celle des cotisations pôle emploi suite à la signature d'une convention d'adhésion révocable (+ 60 K€).

1.2.2.2. Les charges de gestion courante

D'un montant de 17,3 M€ ce poste augmente de 4,2% par rapport au CA 2020.

Cette hausse de 691 K€ résulte d'un retour progressif à la normale des activités, mais certaines dépenses ont aussi diminué ou ne sont pas renouvelées.

Parmi les postes qui augmentent significativement par rapport au CA 2020 notamment en raison de la reprise des activités dans les services, on peut noter :

- Les contrats de prestations de services (+837 K€), sous l'effet de la rémunération du délégataire du parking (+525 K€), des prestations de nettoyage de la voirie (+208 K€), et des frais de restauration dans les crèches (+146 K€)
- Les frais de nettoyage dans les écoles et les crèches (+407 K€).
- Le coût de l'électricité, du chauffage urbain, des combustibles et des carburants. Cette hausse résulte à la fois de la conclusion de nouveaux marchés, ainsi que de l'impact de la hausse des prix (+202 K€).
- Le recours à un marché pour l'entretien des squares et jardins (+133 K€).
- Les transports collectifs à partir de l'été 2021 (+92 K€).
- Cependant, certaines dépenses ont diminué :
- Des charges ponctuelles en 2020 ne se retrouvent plus en 2021, telles que le remboursement de 38% des charges nettes de fonctionnement du SIVU au titre de 2015 à 2019 (-305 K€), ou encore le versement de la taxe foncière pour la cité industrielle (-223 K€).
- Les fournitures d'entretien relatives à la crise sanitaire (-463 K€).

1.2.2.3. L'atténuation de produits

D'un montant de 10,7 M€, ce poste diminue fortement de 24,2%.

Cette baisse s'explique essentiellement par la fin du reversement à l'EPT Paris Est Marne et Bois de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (-3,4 M€).

Ce chapitre intègre par ailleurs :

- Le reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), stabilisé à hauteur de 8,28 M€
- La contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui a progressé de 82 K€ et atteint 1,3 M€ en 2021.
- Le reversement de fiscalité à Ile-de-France Mobilité et à la Région suite à la dépenalisation du stationnement, dont le montant a fortement augmenté de 880 K€ en 2020 à 1 2 M€ en 2021 (+278 K€).

1.2.2.4. Les participations et subventions versées

D'un montant de 10,6 M€, ce poste diminue de 1,0 %. On peut noter :

- L'augmentation de la contribution aux fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) qui passe de 823 K€ à 984 K€ (+160 K€), suite à la revalorisation des compétences transférées à l'EPT Paris Est Marne et Bois.
- Le versement en 2020 de 500 K€ au fonds de soutien dédié aux entreprises vincennes impactées par la crise sanitaire, est réalisé en 2021 à hauteur de 335 K€.
- L'ajustement de la participation de la Ville à la Caisse des écoles (-150 K€).

1.2.2.5. Les charges exceptionnelles

D'un montant de 1,94 M€, ce poste croît de +4,2% par rapport au CA 2020.

Il comprend les contributions de fonctionnement à plusieurs budgets dont l'évolution tient compte des effets de la crise sanitaire :

- Le budget annexe du Dôme (+227 K€)
- Le budget annexe des spectacles vivants (- 95 K€)
- Le budget du CCAS qui a bénéficié d'une subvention exceptionnelle pour soutenir les familles en difficulté, par une aide alimentaire pour les enfants (+50 K€).

Le montant des remboursements divers de location de salle, inscriptions à des activités, classes vertes a progressé de 83 K€ à cause de la pandémie.

L'exonération de droit de voirie a connu une hausse exceptionnelle de +71 K€.

1.2.2.6. Les charges financières

A hauteur de 794 K€, les charges financières connaissent une baisse de 734 K€. Comme en 2020, cette évolution s'explique par le remboursement au SIVU de 38% des intérêts des emprunts suite à la division parcellaire du terrain de la cité. En neutralisant cet effet, les charges financières courantes diminuent de 11,8% (-89 K€).

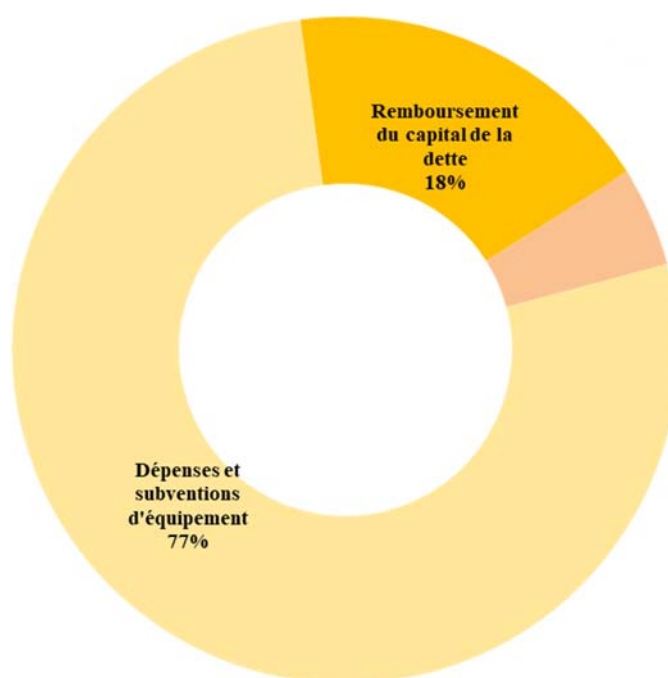
1.3. Section d'investissement

En investissement, la comparaison avec le compte administratif 2020 reste altérée par le transfert de terrain du SIVU à la Ville. Pour mémoire, conformément à la convention financière signée avec le SIVU le 17 décembre 2020 faisant suite à la division parcellaire du terrain de la cité, une régularisation comptable liée au portage du terrain et de son financement a été opérée : le transfert à l'actif de la Ville, propriétaire du terrain, génère en 2020 une dépense de 26 M€, ainsi qu'une recette du même montant.

1.3.1. Les dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	2020	dont opérations liées au SIVU	2021	Ecart
Dépenses et subventions d'équipement	44 871 932	25 981 250	22 212 491	-22 659 441
Remboursement du capital de la dette	6 581 553	1 417 283	5 244 707	-1 336 846
Opérations de refinancement infra-annuel	983 331	0	3 988 887	3 005 556
Participations et créances - divers	2 227	0	1 387 086	1 384 859
Total	52 439 043	27 398 533	32 833 172	-19 605 871

Répartition des Dépenses réelles d'investissement (hors refinancement infra-annuel)



1.3.1.1. Les dépenses et subventions d'équipement

Les dépenses et subventions d'équipement se sont élevées à 22,2 M€ en 2021.

Elles correspondent aux principales opérations listées ci-après.

■ Les équipements publics

- La déconstruction de la cité industrielle (3,1 M€)
- La rénovation de l'Hôtel de Ville (1,87 M€)
- La construction du gymnase du lycée intercommunal (1,24 M€)
- La réhabilitation de l'église Notre-Dame (395 K€)
- La réhabilitation du centre de vacances d'Habère Poche (303 K€)
- La poursuite du programme de rénovation des chaudières (284 K€)
- La mise aux normes des bâtiments dans le cadre du plan handicap (247 K€)
- Le ravalement des façades de l'école élémentaire de l'Est (229 K€)
- La rénovation des tribunes sportives du Parc municipal des Sports (94 K€)

■ Le renouvellement urbain

- L'aménagement de l'espace apaisé Estienne d'Orves (936 K€)
- L'aménagement zone de rencontre rue Quennehen (391 K€)
- La poursuite du projet de Ville (386 K€)
- L'aménagement de pistes cyclables avenue Aubert (329 K€)
- La modernisation de l'éclairage public (318 K€)
- Les travaux de mise en place de caméras de vidéoprotection (262 K€)
- Le remplacement de jardinières (109 K€)
- L'engazonnement des cimetières (103 K€)
- La poursuite du plan handicap (41 K€)

■ Les autres subventions

- Des subventions d'équipement versées sous forme de surcharges foncières (3,3 M€).
- Des aides au ravalement de façades (93 K€).
- Les autres subventions d'équipement versées :
 - La contribution au budget annexe du Centre Aquatique le Dôme (765 K€)
 - La contribution au titre du parking de Cœur de ville (324 K€)

○ Le contingent incendie (276 K€)

■ **L'achat de matériel, mobilier et véhicules (1,35 M€)**

■ **L'achat de logiciels (286 K€)**

1.3.1.2. Les participations et créances - divers

On peut noter les postes suivants :

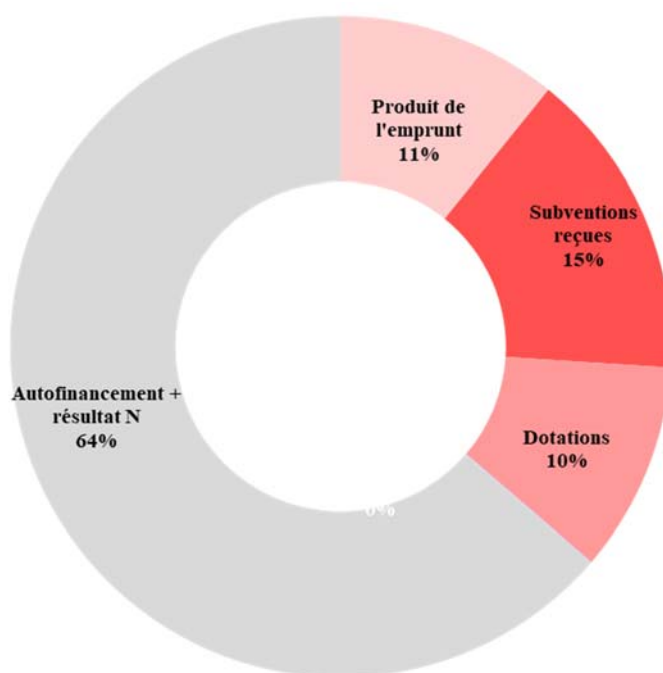
- La régularisation d'une subvention d'équipement au SIVU, conformément à la convention financière signée entre la Ville et le groupement intercommunal, suite à la division de la parcelle H21 (1,1 M€). Cette régularisation est neutre budgétairement car une recette d'un montant équivalent a été réalisée.
- L'apurement comptable du compte 1069 dans la perspective du passage à la nouvelle nomenclature M57 en 2023 (258 K€).
- Deux dépôts de garanties pour des fonds de commerce (7 K€).

1.3.2. Le financement de l'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent en 2021 35,3 M€, en baisse de 20,8 M€ liée essentiellement à la comptabilisation en 2020 du portage du terrain de la cité industrielle (26 M€).

RECETTES INVESTISSEMENT	2020	<i>dont opérations liées au SIVU</i>	2021	Ecart
Subventions d'équipement reçues	20 761 971	17 477 660	4 385 270	-16 376 700
Produit de l'emprunt	10 503 586	8 503 586	3 121 814	-7 381 773
Dotations et fonds globalisés	3 019 850		2 957 631	-62 219
Opérations de refinancement infra-annuel	983 331		3 988 887	3 005 556
Divers (créances, travaux d'office ou sous mandat, cautionnement)	19 080		5 007	-14 073
Total recettes réelles d'investissement	35 287 818	25 981 246	14 458 609	-20 829 209
Autofinancement	21 108 569	-780 941	17 333 209	-3 775 360
Résultat global au titre de l'exercice	3 957 344		-1 041 353	-4 998 697
Total = dépenses d'investissement	52 439 043		32 833 172	-19 605 871

Répartition des recettes d'investissement (hors refinancement infra-annuel)



1.3.2.1. Les subventions d'équipement reçues

Réalisé à hauteur à 4,4 M€, le poste connaît une baisse exceptionnelle de 17,5 M€, liée à la comptabilisation du portage du terrain dédié au lycée intercommunal.

Ce poste recense les subventions dont les plus importantes proviennent des organismes suivants :

- OPH (boni de liquidation) : financement de surcharges foncières (3,3 M€),
- Etat : l'aide à la relance de la construction durable (571 K€), le remplacement du réseau thermique du groupe scolaire de l'est (124 K€), le remplacement de chaudières (118 K€), la réalisation de zones apaisées (61 K€), l'isolation des combles de l'école élémentaire de l'est (41 K€), la création d'une salle de restauration de l'école maternelle du nord (25 K€),
- Région : l'aménagement du square Jean Jaurès (27 K€), la valorisation du patrimoine de l'offre touristique (26 K€),
- SIPPAREC : la rénovation éclairage public (51 K€),
- Métropole du Grand Paris et Territoire Paris Est Marne & Bois : Le fonds d'innovation numérique (17 K€).

1.3.2.2. L'autofinancement et le résultat au titre de l'exercice

Les dépenses d'investissement (28,8 M€ hors refinancement infra-annuel) sont financées par :

- Les recettes réelles d'investissement (10,5 M€).
- L'autofinancement (ou épargne brute) dégagé par l'exécution de la section de fonctionnement (17,3 M€).
- Desquels on déduit le résultat au titre de l'exercice 2020 (-1 M€).

1.3.2.3. Les dotations et fonds globalisés

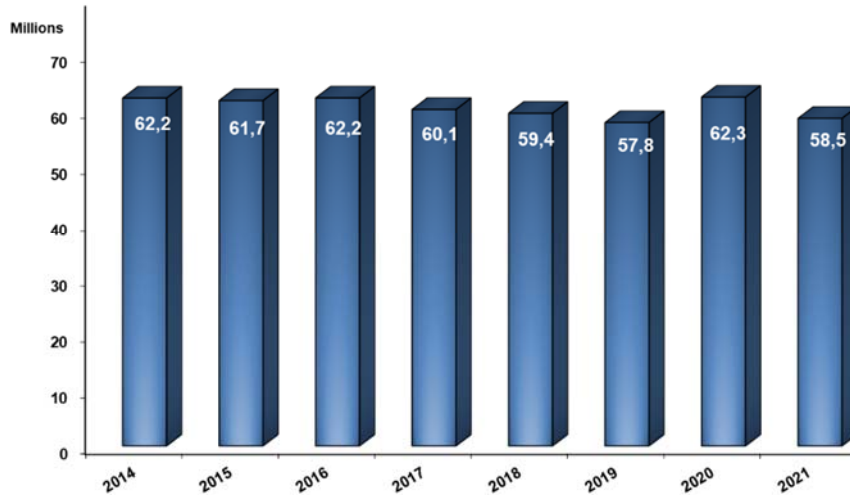
S'élevant à 3 M€, les dotations et fonds globalisés connaissent une légère diminution de 2,1% qui provient des recettes suivantes :

- Le FCTVA (calculé sur les dépenses d'équipement 2020 éligibles), reste stable à hauteur de 2,8 M€.
- La taxe d'aménagement, varie de 201 K€ à 236 K€ en 2021.

Gage de sa solidité financière, la Ville autofinance à 64% sa politique d'investissement par des ressources propres. Le recours à l'emprunt finance 11% des dépenses d'investissement.

1.4. L'endettement

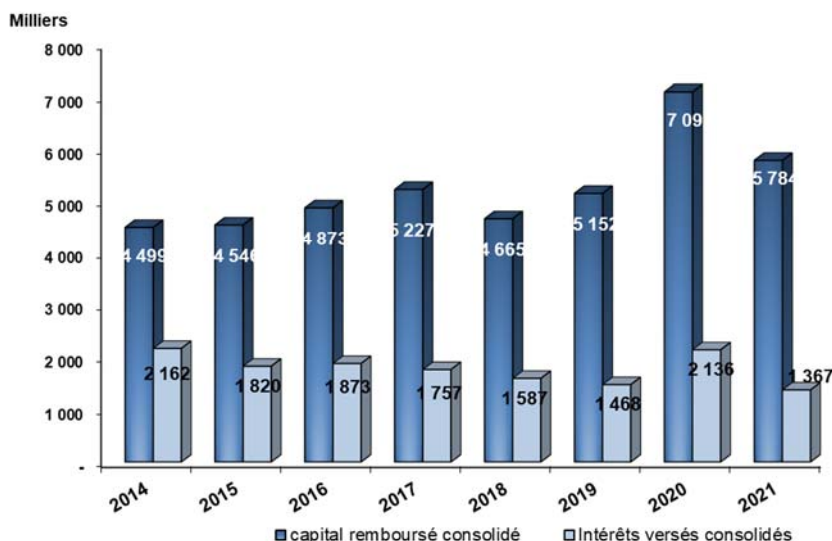
L'encours de la dette consolidée atteint 58,5 M€ au 31 décembre 2021 contre 62,3 M€ l'année précédente. Cette diminution de la dette s'explique par l'encaissement en 2021 de l'emprunt 2020 auprès de l'Agence France Locale (2 M€) et le remboursement annuel du capital de la dette (5,8 M€).



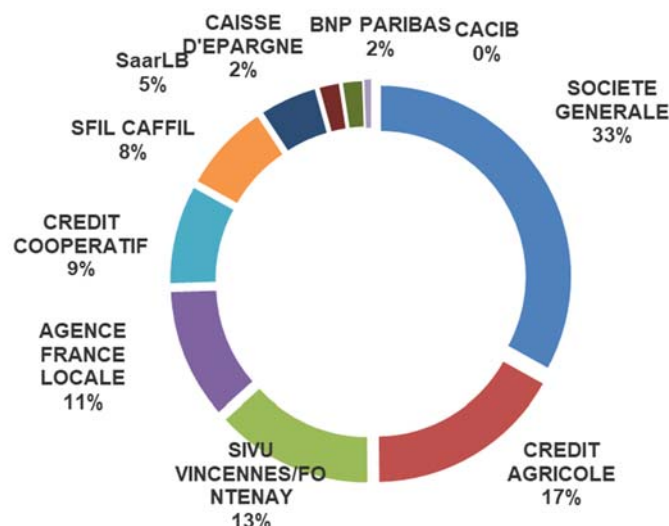
L'historique de la dette consolidée depuis 2014 confirme la capacité de la Ville à maîtriser son endettement au titre de la mandature en limitant le recours à l'emprunt au montant nécessaire au financement des investissements. Pour mémoire, le pic ponctuel en 2020 résulte essentiellement de l'intégration de 38% de la dette du SIVU (soit 9,6 M€).

Sur l'année 2021, aucun emprunt n'a été contracté en raison de l'autofinancement dégagé. Seul l'emprunt de 2020 à taux fixe (0,56%) a été mobilisé afin de financer les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser.

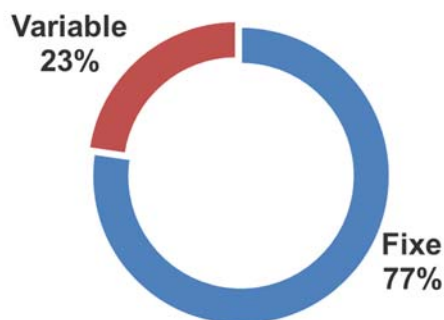
Les annuités payées en 2021 de la dette consolidée atteignent 7,2 M€ dont 1,4 M€ d'intérêts contre 9,2 M€ en 2020. Cette baisse ponctuelle des annuités s'explique essentiellement par le remboursement ponctuel en 2020 de 38% des échéances réglées par le SIVU de 2015 à 2020 d'un montant global de 2,2 M€ (1,4 M€ en capital et 781 K€ en intérêts).



L'encours de la dette consolidée de la Ville composé d'une vingtaine d'emprunts se répartit entre une dizaine de partenaires financiers, en adéquation avec la stratégie de diversification des prêteurs. Cela démontre une indépendance très forte en matière de financement et favorise les meilleures conditions de financement. La Société Générale constitue le principal prêteur avec 33% de l'encours lié à l'intégration de la dette du Dôme. Le Crédit Agricole (17%), le SIVU (13%) et l'Agence France Locale (11%) figurent parmi les principaux financeurs de la commune.



La répartition de la dette consolidée par type de produits permet également de maîtriser les risques financiers tout en optimisant les coûts. L'essentiel de l'encours de la dette est composé d'emprunts à taux fixe (77%). La part restante à taux variable (23%) contribue à dynamiser le taux moyen de la dette globale tout en la préservant de la volatilité des marchés financiers.



Dans le cadre de la gestion active de sa dette, la Ville a procédé à une opération de refinancement en 2021 sur un prêt du Crédit Coopératif de 3,3 M€ permettant d'abaisser son taux fixe de 0,85% à 0,75% sans aucune soulte actuarielle. La même opération sera réalisée en 2022 sur le second prêt du Crédit Coopératif d'un montant de 1,7 M€ au taux fixe initial de 1%.

Avec 100% d'emprunts classés 1A, la dette de la Ville affiche un profil peu risqué au sens de la classification Gissler.

Au-delà d'être maîtrisée et peu risquée, la dette consolidée de la Ville reste peu coûteuse avec un taux d'intérêt moyen global en diminution à 1,76% contre 1,80% l'année

passée. A titre de comparaison, le taux moyen de dette des collectivités de même strate s'élevait à 2,02% en 2021 (source : Finance Active).

Par ailleurs, la durée de vie résiduelle de la dette est de 12,8 ans pour la Ville alors que celle des autres collectivités de même strate s'élève à 13,1 ans en 2021 (source : Finance Active).

L'intégration en 2020 de 38% de la dette du SIVU n'est plus perceptible sur l'encours consolidé par habitant qui passe à 1 169 € au 31 décembre 2021 contre 1 240 € l'année précédente. Le ratio reste inférieur à la moyenne des villes de la strate à 1 367 € par habitant (source DGFCL).

Exercice au 31 décembre (dette consolidée)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne nationale de la strate * 50 000 à 100 000 hab.
Encours de la dette / habitant	1 265 €	1 226 €	1 486 €	1 212 €	1 191 €	1 149 €	1 240 €	1 169 €	1 367 €

1.5. Résultat et affectation

Le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget principal fait donc apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 17 M€ et en investissement, après restes à réaliser, un déficit d'investissement de 10,6 M€ et des reports d'un montant net de - 5,8 M€. Ces résultats sont repris et affectés au budget 2022 lors du vote du budget supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 17 M€ pour 16,4 M€ à la section d'investissement du budget 2022 et de reporter les 617 K€ restants à la section de fonctionnement du budget 2022.

2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

RESTAURATION MUNICIPALE Réalisé mouvements réels - en K€		2020	2021	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	186	138	-48	-25.8%
	dont contribution budget principal	139	88	-51	-36.7%
	Dépenses	152	171	19	12.7%
	Résultat N-1	5	39	34	661.1%
	Résultat N	39	6	-33	-84.4%

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : les achats de repas (171 K€)
- En recettes : la participation des usagers (50 K€) et la contribution du budget principal (88 K€)

Le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget annexe de la restauration municipale fait apparaître un excédent de 6 K€. Cet excédent est repris au budget 2022 lors du vote du budget supplémentaire.

3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

SPECTACLES VIVANTS Réalisé mouvements réels - en K€		2020	2021	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	185	70	-116	-62.5%
	dont contribution budget principal	120	30	-90	-75.0%
	Dépenses	121	116	-5	-4.1%
	Résultat N-1	16	80	65	417.3%
	Résultat N	80	34	-46	-57.5%

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : les achats de spectacles (84 K€), les taxes diverses (13 K€), la location de matériel et les prestations de régie technique (7 K€), les remboursements de spectacles annulés (12 K€).
- En recettes : les produits de la billetterie (24 K€) et la contribution du budget principal (40 K€) et du Département (6 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître un excédent de 34 K€. Cet excédent est repris au budget 2022 lors du vote du budget supplémentaire.

4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

MARCHES D'APPROVISIONNEMENT Réalisé mouvements réels - en K€		2020	2021	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	256	306	50	19.4%
	Dépenses	204	289	85	41.6%
	Résultat N-1	3	26	23	793.2%
Investissement	Recettes	0	0	0	
	Dépenses	23	29	6	26.9%
	Résultat N-1	28	33	5	18.5%
	Solde restes à réaliser	-33	-23	10	-30.8%
Résultat calculé		26	24	-3	-10.3%

Ce budget géré hors taxes comporte les principaux postes suivants :

- En dépenses : le montage, le démontage et le stockage de matériel (143 K€), les frais de personnel (100 K€), les fluides, les fournitures, le matériel et la maintenance (41 K€), les installations électriques et de matériels (30 K€).
- En recettes : les redevances des marchés (306 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget annexe des marchés d'approvisionnement fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 19 K€ et en investissement, après restes à réaliser, un déficit de 4 K€. Ces résultats sont repris et affectés au budget 2022 lors du vote du budget supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 28 K€ pour 4 K€ à la section d'investissement du budget 2022 et de reporter les 24 K€ restants à la section de fonctionnement du budget 2022.

5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DÔME »

CENTRE AQUATIQUE LE DÔME Réalisé mouvements réels - en K€		2020	2021	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	1 562	1 764	201	12.9%
	dont contribution budget principal	1 487	1 714	227	15.3%
	Dépenses	1 551	1 699	149	9.6%
	Résultat N-1	10	21	12	118.8%
Investissement	Recettes	810	765	-45	-5.5%
	dont contribution budget principal	810	765	-45	-5.6%
	Dépenses	814	833	18	2.3%
	Résultat N-1	16	12	-4	
	Solde restes à réaliser	0	0	0	#DIV/0!
Résultat calculé		33	30	-3	-10.1%

Ce budget géré hors taxes intègre les principaux postes suivants :

- En dépenses :
 - Les loyers du BEA composés de la part construction (539 K€), de la part gros entretien et réparations (293 K€), de la part maintenance et des frais de gestion (243 K€) et les frais financiers (568 K€).
 - Les études et honoraires (217 K€)
 - La contribution au fermier (595 K€).
 - La taxe foncière (76 K€).

- En recettes :
 - Les contributions de la ville en investissement (765 K€) et en fonctionnement (1,7 M€).
 - Les redevances d'occupation du fermier et de l'emphytéote (40 K€) et le remboursement de la TEOM par le fermier (8 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » fait apparaître un excédent de 86 K€ en fonctionnement et un déficit de 56 K€ en investissement. Ces résultats sont repris et affectés au budget 2022 lors du vote du budget supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 86 K€ pour 56 K€ à la section d'investissement du budget 2022 et de reporter les 30 K€ restants à la section de fonctionnement du budget 2022.

*
* *

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2021 et l'affectation des résultats 2021.